



Demande de consultation d'un compte bancaire d'une personne sous curatelle

Par **steph84800**, le **08/03/2019** à **16:03**

Bonjour,

J'ai 2 soeurs avec qui je suis en désaccord depuis quelques années. Ma soeur Evelyne (67 ans) est handicapée moteur et elle est sous curatelle depuis 2 ans. Sa tutrice est mon autre soeur Michèle avec qui je suis fâché. Je souhaiterais consulter ses comptes bancaires, non par curiosité malsaine, mais pour m'assurer qu'elle dispose encore du capital nécessaire en cas de placement dans un établissement spécialisé, ou en cas d'intervention d'une personne spécialisée à son domicile. J'ai 72 ans avec une petite retraite, je ne pourrai pas assumer son placement en maison spécialisée.

Je dois faire un courrier au juge des tutelles. Mais quel sont mes droits en temps que frère et comment justifier ma demande de consultation des comptes de ma soeur pour qu'elle soit acceptée par le juge ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement.